



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108912

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2027

ÉDITÉ LE

29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/05/2007

Forme juridique : SAS

Capital : 37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2007A2391

Siret : 498 308 436 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 7933

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011429479604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011429479604

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : DOUSSOT SERVICE ENERGIE

23 RUE RENE COTY
21000 DIJON

Téléphone : 03 80 36 45 62

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.doussot.fr>

E-mail : carodoussot@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BOUILLER FABIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL / DEBIOLLE JOEL PRÉSIDENT /
THIERRY CAROLINE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.